

DEEP/11-526-269 du 11 avril 2011

**LISTE D'APTITUDE DITE « TOUR EXTERIEUR »
POUR L'ACCES DES MAÎTRES CONTRACTUELS OU AGREES DES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENTS PRIVES**

Référence(s) : Articles L 914-1, R 914 -64 et R 914-65 du Code de l'Education
Articles 13, 13bis et 13 ter du décret 72-580 du 04/07/1972 modifié
Article 2 et 5 du décret 93-1271 du 24 novembre 1993. RLR :531-7

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privé du second degré
sous contrat

Affaire suivie par : Mme Marie RUIZ – Tel : 04 42 95 29 12
Mme Valérie CHENIN – Tel : 04 42 95 29 06 - Fax : 04 42 95 29 24

**A - LISTE D'APTITUDE D'ACCES DES MAITRES CONTRACTUELS OU AGREES A L'ECHELLE DE
REMUNERATION DES PROFESSEURS AGREGES.**

I- Conditions générales de recevabilité :

- Etre en fonction **au 1^{er} septembre 2011** ou bénéficiaire de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, de maternité, de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de présence parentale).
- Bénéficiaire **au 31 décembre 2010** de l'échelle de rémunération des Professeurs Certifiés, des Professeurs d'Education Physique et Sportive ou des Professeurs de Lycées Professionnels. Les professeurs de lycée professionnel seront proposés dans la discipline dans laquelle ils justifient du diplôme le plus élevé, sauf avis circonstancié du corps d'inspection ; il en sera de même pour les professeurs certifiés enseignant dans une discipline pour laquelle il n'y a pas d'agrégation.
- Etre âgé de 40 ans au moins **au 1^{er} octobre 2011**.
- Justifier de 10 années de services effectifs d'enseignement au **1^{er} octobre 2011**, dont 5 années dans l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, d'EPS ou de lycée professionnel.
Les services accomplis en qualité de chef de travaux sont assimilés à des services d'enseignement.

II- Procédure et calendrier :

Chaque candidat remplira :

- **une lettre de motivation**, qui ne devra pas dépasser 2 pages dactylographiées qui fera apparaître l'appréciation portée par le candidat sur les étapes de sa carrière, l'analyse de son itinéraire professionnel, les motivations (projets pédagogiques, éducatifs ou autres) qui le conduisent à présenter sa candidature. Complémentaire au curriculum vitae qui présente des éléments factuels, la lettre de motivation permet au candidat de se situer dans son parcours professionnel en justifiant et en valorisant ses choix. Elle présente une réflexion sur sa carrière écoulée et met en évidence les compétences acquises, les aptitudes et les aspirations qui justifient sa demande de promotion.
- **un curriculum vitae** présenté selon le modèle joint en annexe 1.
- **des rapports d'inspection.**
- **des attestations de diplômes et d'admissibilité au concours de l'agrégation.**

Le dossier complet sera remis au chef d'établissement qui le transmettra à la Division des Etablissements d'Enseignement Privé pour le : Vendredi 29 avril 2011 délai de rigueur.

Toute fiche de candidature incomplète ou parvenue après cette date sera rejetée.

III- Répartition des promotions de la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération des agrégés :

A PUBLIER PROCHAINEMENT

- B- TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE ET DE PROFESSEURS DE CHAIRE SUPERIEURE

1 – Tableau d'avancement pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe :

- Etre en fonction **au 1^{er} septembre 2011** ou bénéficiaire de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, de maternité, de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de présence parentale).
- Les maîtres doivent avoir atteint au **31 décembre 2010** au moins le **7^{ème} échelon** de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale.
- Chaque candidat remplira la **fiche de candidature en annexe 2**.

→ 2 – Tableau d'avancement pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaire supérieure :

- Etre en fonction **au 1^{er} septembre 2011** ou bénéficiaire de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, de maternité, de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de présence parentale).
- Bénéficiaire de l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe ou avoir atteint au moins le **6^{ème} échelon** de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale au **1^{er} septembre 2011**.
- Avoir assuré pendant **deux années scolaires**, au moins **cinq heures hebdomadaires** d'enseignement dans une **classe préparatoire** aux grandes écoles.
- Chaque candidat remplira la **fiche de candidature en annexe 2**.

- **Les fiches dûment remplies, datées et signées par le candidat, accompagnées des copies des titres et du dernier rapport d'inspection seront transmises par le chef d'établissement à la Division de l'Enseignement Privé pour le 21 avril 2011, délai de rigueur.**

Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date **sera rejeté**.

Je vous prie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note y compris auprès des personnels absents.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille.

ANNEXE 1

CURRICULUM VITAE 1/2

NOM PATRONYMIQUE NOM MARITAL

PRENOM DATE DE NAISSANCE .. / .. /

DISTINCTIONS HONORIFIQUES GRADE

A. FORMATION

a) Formation initiale (titres universitaires français au-delà de la licence, diplômes ou niveau d'homologation (pour les diplômés d'enseignement technologique), titres étrangers et date d'obtention, ENS...)

- date : .. / .. /

b) formation continue (qualifications)

- date : .. / .. /

B. MODE D ACCES A L ECHELLE DE REMUNERATION ACTUELLE :

1) Concours obtenus (1) et date d'obtention :

- date : .. / .. /

- date : .. / .. /

- date : .. / .. /

OU

2) Liste d'aptitude :

-

C. CONCOURS PRESENTES (enseignement ou autres) (2)

- date : .. / .. /

(1) CAFEP & CAER CAPES,CAPET,PEPS,PLP préciser interne, externe, réservé , IPES

(2) éventuellement : bi-admissibilité à l'agrégation...

CURRICULUM VITAE 2/2

D. ITINERAIRE PROFESSIONNEL

Poste occupé au 1/09/2011 :

Type d'établissement LGTP, LPP, CP, ZEP ou collège ambition réussite	Académie	Fonction ou niveau d'enseignement (classe) & nature du poste	Date d'affectation

Postes antérieurs (6 derniers postes) :

Type d'établissement LGTP LPP CP ZEP	Académie	Fonction ou niveau d'enseignement(classe) & nature du poste	Durée d'affectation

E- ACTIVITES ASSUREES

a) Mise en œuvre des nouvelles technologies, aide individualisée aux élèves, professeur principal coordonnateur de la discipline, travaux personnels encadrés, **conseiller pédagogique**, formation continue, membre de jury.

-
-
-
-

b) En matière de recherche scientifique ou pédagogique :

-
-
-
-

c) Travaux, ouvrages, articles, réalisations :

-
-
-
-

Fait à _____ le _____

Signature _____

ANNEXE 2

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE - D.E.E.P

ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

CANDIDATURE AU TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR AGREGÉ HORS CLASSE ET DE PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE

DISCIPLINE :

NOM : PRENOMS : Type, nom et ville de l'établissement d'exercice :	NOM DE JEUNE FILLE : DATE DE NAISSANCE :/..../....
NOTE PEDAGOGIQUE arrêtée au 31 AOUT 2010 (joindre <u>obligatoirement</u> le rapport d'inspection) Note obtenue : Date de l'inspection :/..../....	A remplir par le rectorat POINTS NOTE
TITRES à la date limite de dépôt des candidatures (1) (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives) <input type="checkbox"/> Accès à l'échelle de rémunération par concours (externe ou CAER) 20 pts <input type="checkbox"/> DEA ou DESS, titre d'ingénieur, DES (uniquement disciplines juridiques, politiques et économiques) : 10 pts <input type="checkbox"/> Doctorat d'Etat ou Doctorat 3^{ème} Cycle ou titre de Docteur-Ingénieur répertorié comme diplôme national en application des dispositions antérieures à la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 (non cumulables avec la 2 ^{ème} rubrique) 20 pts <input type="checkbox"/> Tout titre ou diplôme français ou étranger autres que ceux ci-dessus mentionnés dont l'obtention requiert au minimum 5 années d'études supérieures : 10 pts (joindre une attestation de l'autorité les ayant délivrés indiquant le nombre d'années normalement requis pour leur obtention. Les titres et diplômes étranger devront être traduits en français et authentifiés)	POINTS TITRES
ECHELON AU 31 DECEMBRE 2010 (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives) Echelon : (5pts par échelon à partir du 7 ^{ème} jusqu'au 11 ^{ème} inclus) Date d'entrée dans le 11 ^{ème} échelon :/..../.... Ancienneté dans le 11 ^{ème} échelon au 31/12/2010: Ans : ... Mois : ... Jours : ... 2 points par année d'ancienneté au 11 ^{ème} échelon dans la limite de 3 années, ou 30 pts pour 4 années au 11 ^{ème} échelon ,et 2pts par année au-delà de 4 années au 11 ^{ème} échelon plafonnés à 10 pts	POINTS ECHELON
AFFECTATION EN ZEP : 10pts (1) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	POINTS ZEP
FONCTIONS DE CHEF DE TRAVAUX 10 pts (non cumulable avec la bonification accordée au titre de l'affectation en ZEP) (1) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	POINTS CHEF DE TRAVAUX
	TOTAL POINTS

(1) cocher la case ou les cases correspondantes

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.

Fait à, le

Signature